Affaire de l'ophtalmo "raciste" : c'est le patient qui est poursuivi (MàJ : vidéo)

23/10/2014 à 17h07



TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AIX

L'ophtalmo "raciste" ? C'est le patient qui est poursuivi

L'affaire fit grand bruit à l'époque. Un médecin aixois qui chasse de son cabinet un patient, le traitant de "*sale arabe*". L'affaire fit grand bruit, avant de se dégonfler comme un soufflé. L'enquête avait, bien rapidement souligne l'avocat du patient, été classée sans suite.

Cela remonte à octobre 2010. Mohammed Mazoir, ingénieur, qui se dit victime de violences et propos racistes de la part du docteur Pinelli, qui lui aurait lancé, selon le plaignant et après une dispute parce que le médecin avait un quart d'heure de retard : *"Dégage de là, sale arabe", "Tu salis mon cabinet"*. Mohammed Mazoir avait déposé plainte au commissariat et alerté la presse. Une fois la plainte classée, début 2011, le médecin se retourne contre Mohammed Mazoir pour dénonciation calomnieuse.

Hier, Mohammed Mazoir, devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, redit avoir été victime des propos racistes du praticien. Le ton est monté jusqu'aux insultes, répète le prévenu. *"C'est pas normal, il m'a frappé, a arraché ma sacoche et m'a poussé contre le mur."* Le docteur Pinelli répète qu'il s'agit de mensonges. En partie civile, M[e] Jérôme Cayol intervient aussi pour le Syndicat national des ophtalmologues de France. *"C'est toute une profession qui est visée. Qui n'a pas attendu 15 minutes, chez un docteur ?"*

Le conseil cite aussi deux sites de presse internet, qui avaient, parmi tant d'autres, traité de cette affaire, et poursuivis pour diffamation. M[e] Richard Alvarez répète que le médecin et sa famille portent encore les stigmates de cette affaire. Il réclame 100 000€ de dommages et intérêts à chaque prévenu : Mohammed Mazoir et les sites Rue89 et Parismatch.com.

La dénonciation calomnieuse étant caractérisée selon le procureur Emmanuelle Porelli, elle requiert 5 000€ d'amende. L'accusation s'en rapporte au tribunal pour les deux sites de presse, dont les conseils, M[es] Comte et De Percin, vont démontrer la bonne fin et le sérieux. S'étonnant du montant des indemnisations demandées en partie civile.

Puis M[e] Christophe Bass, pour M. Mazoir, plaide *"le gouffre entre le fait de dire qu'il n'a pas prouvé les injures racistes, et le fait de dire qu'il ment"*. La défense revient sur de précédents incidents et plaide la relaxe : *"Ce n'est pas parce que personne ne les a entendues, ces injures, qu'elles n'ont pas été dites"*. Délibéré le 19 janvier.

Sèverine PARDINI-BATTESTI

La Provence (23/10/2014)

Autres articles sur cette affaire

Retour sur ce lynchage médiatique

LE LYNCHAGE MEDIATIQUE DE L'OPHTALMO D'AIX-EN… *par ucdf*